
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « D » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* est modifiée telle qu'indiquée à l'annexe 1 du présent règlement ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 JUIN 2026.

Caroline Braun
Mairesse de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	5 mai 2026
Adoption du règlement :	2 juin 2026
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX juin 2026

Dossier 1265069020

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA26 16 0XXX
DU 2 JUIN 2026

Annexe 1

RÈGLEMENT 1171

ANNEXE « D »

VIRAGES À DROITE OU À GAUCHE INTERDITS

VIRAGES À DROITE

Côte-Sainte-Catherine et Fernhill :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers le sud sur l'avenue Fernhill de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi.